

BILLETS BARRIÈRE PLUS À RENDEMENT PLAFONNÉ LIÉS À NVIDIA CORPORATION, SÉRIE 1 (\$ US) DE LA BNE

Billets avec capital à risque – Échéant le 10 juillet 2029



Le 19 juin 2024

Un prospectus préalable de base simplifié de La Banque de Nouvelle-Écosse daté du 4 mars 2024, un supplément de prospectus connexe daté du 5 mars 2024 et le supplément de fixation du prix modifié n° 4144 (le « supplément de fixation du prix ») connexe daté du 19 juin 2024 (collectivement, le « prospectus ») ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus, et de ses modifications ou suppléments qui ont été déposés, doit être transmis avec le présent document. Le prospectus et ses modifications ou suppléments contiennent de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et ses modifications ou suppléments pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision de placement. On peut aussi obtenir un exemplaire du prospectus préalable de base simplifié, du supplément de prospectus et du supplément de fixation du prix sur www.sedarplus.ca. À moins que le contexte ne s'y oppose, les termes clés qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est donné dans le prospectus.

Liés à
NVIDIA Corporation

Taux de participation de 200,00 %
si le rendement du cours est
positif

Paiement plafonné de 240,00 \$ US
 par billet (ce qui représente un
 rendement maximal de 140,00 %
 sur le capital)

Protection conditionnelle
du capital à l'échéance
de 50,00 %

PRINCIPALES CONDITIONS

Émetteur

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »)

Action de référence* et société de référence

Les actions ordinaires (individuellement, une « action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») de NVIDIA Corporation (la « société de référence »), un émetteur inscrit à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse »).

Rendement bonifié en cas de hausse

Si le rendement du cours à la date d'évaluation finale est supérieur à 0,00 %, les investisseurs profiteront du rendement positif du cours à l'échéance des billets, sous réserve d'un taux de participation de 200,00 % et du paiement plafonné (égal à 240,00 \$ US par billet, ce qui représente un rendement maximal de 140,00 % sur le capital des billets ou de 140,00 \$ US par billet). Le rendement du cours sera égal au rendement du cours des actions de référence, exprimé en pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif), calculé à la date d'évaluation initiale et à la date d'évaluation finale.

Protection conditionnelle du capital

Protection conditionnelle du capital de 50,00 %. Si le rendement du cours à la date d'évaluation finale est égal ou inférieur à 0,00 %, les billets offrent une protection conditionnelle du capital à l'échéance si le cours final des actions à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière (soit 50,00 % du cours initial des actions).

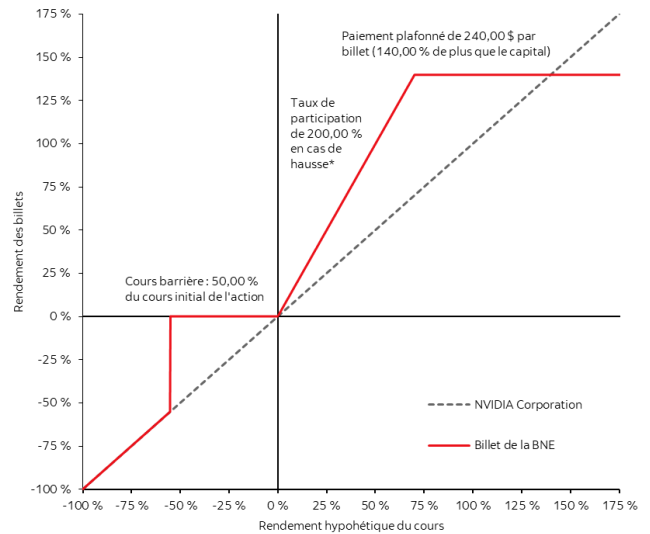
Risque éventuel en cas de baisse

Si le cours final des actions à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le porteur de billets sera entièrement exposé au rendement négatif du cours des actions de référence, de sorte qu'il pourrait perdre la quasi-totalité de son placement (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet).

*Le rendement du cours illustre l'appréciation ou la dépréciation du cours des actions de référence. Le taux de rendement annuel moyen pondéré des dividendes de l'action de référence en date du 12 juin 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé

annuellement, d'environ 0,10 % sur la durée des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence de la société de référence demeurent constants.

Description graphique du profil de rendement des billets



*Appliqué à tout rendement positif du cours à la date d'évaluation finale, sous réserve du paiement plafonné.

Le profil de rendement ci-dessus est fourni uniquement à titre d'illustration. Le graphique représente le rendement à l'échéance en fonction de certains rendements hypothétiques du cours. Rien ne garantit que les billets produiront un rendement quelconque. Tous les exemples partent de l'hypothèse que l'investisseur a acheté des billets d'un capital global de 100,00 \$ US par billet, qu'il les conserve jusqu'à la date d'échéance et qu'aucune circonstance particulière ne s'est produite pendant leur durée (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Fundserv	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Durée jusqu'à l'échéance
SSP4907	5 juillet 2024	10 juillet 2024	5 ans (s'ils ne sont pas remboursés par anticipation)

INFORMATION

www.billetsscotia.com

Ventes et marketing : 1 866 416-7891
Service à la clientèle de Fundserv (pour les conseillers) : 1 833 594-3143

L'information ci-dessus doit être lue en parallèle avec le prospectus.

AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

Capital

100,00 \$ US par billet

Souscription minimale

5 000 \$ US (50 billets)

CUSIP

06418MRW6

Code Fundserv

SSP4907

Action de référence et société de référence

Le rendement des billets éventuellement produit et le remboursement du capital à l'échéance dépendront de l'évolution du cours des actions ordinaires (individuellement, une « action de référence » et collectivement, les « actions de référence ») de NVIDIA Corporation (la « société de référence »). La société de référence est une société d'infrastructure informatique complète qui offre des solutions de centres de données évolutifs. Les solutions complètes (*full-stack*) de cette société de référence comprennent le modèle de programmation fondamental CUDA dont sont dotés tous les processeurs graphiques (GPU) de NVIDIA, ainsi que des bibliothèques de logiciels propres au domaine, des trousseaux de développement logiciel (SDK) et des interfaces de programmation d'application (API). Les solutions de centres de données évolutifs de cette société de référence sont composées de solutions de calcul et de solutions réseaux qui font évoluer les nombreux serveurs accélérés par des GPU interconnectés pour les faire fonctionner comme un seul ordinateur géant, l'architecture de ces centres de données et cette évolution étant nécessaires au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle moderne. La société de référence est inscrite à la cote du Nasdaq Global Select Market (la « Bourse ») sous le symbole NVDA. L'action de référence est assujettie aux rajustements pouvant être apportés s'il se produit des circonstances particulières, y compris un événement donnant lieu à une fusion, une offre publique d'achat, un événement donnant lieu à une substitution ou un événement extraordinaire. Voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne représentent pas un placement direct ou indirect dans les actions de référence ou la société de référence. Les porteurs de billets n'auront aucun des droits conférés par les actions de référence, notamment les droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur celles-ci. Le rendement du cours illustre l'appréciation ou la dépréciation des actions de référence. Le taux de rendement annuel des dividendes sur les actions de référence au 12 juin 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 0,10 % sur la durée d'environ cinq ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les actions de référence demeurent constants. Rien n'oblige la Banque à détenir des droits sur l'action de référence ou sur la société de référence.

Date d'évaluation initiale

Le 10 juillet 2024, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation initiale sera le jour de bourse qui suit, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Date d'évaluation finale

Le 3 juillet 2029, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation finale sera le jour de bourse qui précède, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Date de référence

Le 9 juillet 2029, étant entendu que si ce jour n'est pas un jour ouvrable, alors la date de référence sera le jour ouvrable précédent.

Remboursement à l'échéance

Les porteurs inscrits à la date de référence auront droit à la somme payable par billet à l'échéance (le « remboursement à l'échéance »), calculée par l'agent des calculs conformément à la formule applicable suivante :

Si le rendement du cours à la date d'évaluation finale est supérieur à 0,00 %, le remboursement à l'échéance sera égal au moindre de ce qui suit :

capital + [capital × (rendement du cours × taux de participation)];

paiement plafonné

Si le rendement du cours à la date d'évaluation finale est égal ou inférieur à 0,00 % et que le cours final des actions à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital

Si le cours final des actions à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

capital + (capital × rendement du cours)

Le remboursement à l'échéance sera nettement inférieur au capital investi par l'investisseur si le cours final des actions à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière. Le remboursement à l'échéance sera d'au moins 1,00 \$ US par billet. **Le rendement des billets ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire de l'action de référence.**

Rendement du cours

À l'égard de l'action de référence, pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

(cours final des actions – cours initial des actions) ÷ cours initial des actions

Rendement des billets

Pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

(remboursement à l'échéance – capital) ÷ capital

Cours barrière

50,00 % du cours initial des actions

Taux de participation

200,00 %, appliqué à tout rendement positif du cours à la date d'évaluation finale, sous réserve du paiement plafonné.

Paiement plafonné

240,00 \$ US par billet, ce qui représente un rendement maximal de 140,00 % sur le capital ou de 140,00 \$ US par billet. Le paiement plafonné correspond à un taux de rendement composé annualisé d'environ 19,14 % par billet sur la durée d'environ cinq ans des billets.

Cours de clôture des actions

Le cours ou la valeur de clôture officiel des actions de référence un jour donné, calculé et annoncé par la bourse un jour de bourse.

Cours initial des actions

Le cours de clôture des actions à la date d'évaluation initiale.

Cours final des actions

Le cours de clôture des actions à la date d'évaluation finale.

Monnaie

Les billets sont libellés en dollars américains. Le rendement des billets en dollars américains sera fondé uniquement sur le rendement du cours et le cours de clôture de l'action à la date d'évaluation finale. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport à d'autres monnaies seront sans effet sur le remboursement à l'échéance payable au titre des billets. Si d'autres actifs ou éléments du revenu du porteur de billets sont libellés dans une autre monnaie, comme le dollar canadien, un placement dans les billets comportera des risques de change. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.

Inscription à la cote et marché secondaire

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Scotia Capitaux Inc. fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin de tenir un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à l'avenir, à son entière discrétion, sans en donner préavis aux porteurs.

Frais de négociation anticipée

Délai de vente	Frais de négociation anticipée (% du capital)
0 à 90 jours après la date d'émission	3,50 %
91 à 180 jours après la date d'émission	1,50 %
Par la suite	Néant

Admissibilité aux fins de placement

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP.

Frais

Une commission de vente de 3,00 \$ US par billet vendu (soit 3,00 % du capital) sera payable aux courtiers en valeurs, qui la verseront à des représentants, notamment ceux dont ils auront retenu les services et dont les clients achètent des billets. À la clôture, la Banque versera directement à Valeurs mobilières Desjardins inc., en qualité de placeur pour compte indépendant, une rémunération d'au plus 0,15 \$ US par billet vendu (soit au plus 0,15 % du capital). Le paiement de ces frais ne réduira pas le montant à la base du calcul du remboursement à l'échéance payable au titre des billets.

EXEMPLES HYPOTHÉTIQUES

Le tableau ci-après est fourni uniquement à titre d'illustration. Il présente le remboursement à l'échéance que l'investisseur recevra par billet selon différents rendements hypothétiques du cours. Rien ne garantit que les billets produiront un rendement quelconque. Tous les exemples partent de l'hypothèse que l'investisseur a acheté des billets d'un capital global de 100,00 \$ US par billet, qu'il les conserve jusqu'à la date d'échéance et qu'aucune circonstance particulière ne s'est produite pendant leur durée (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

Rendement du cours	Rendement des billets	Remboursement à l'échéance	Rendement annualisé
100,00 %	140,00 %	240,00 \$ US	19,14 %
90,00 %	140,00 %	240,00 \$ US	19,14 %
80,00 %	140,00 %	240,00 \$ US	19,14 %
71,00 %	140,00 %	240,00 \$ US	19,14 %
70,00 %	140,00 %	240,00 \$ US	19,14 %
60,00 %	120,00 %	220,00 \$ US	17,08 %
50,00 %	100,00 %	200,00 \$ US	14,87 %
40,00 %	80,00 %	180,00 \$ US	12,47 %
30,00 %	60,00 %	160,00 \$ US	9,86 %
20,00 %	40,00 %	140,00 \$ US	6,96 %
10,00 %	20,00 %	120,00 \$ US	3,71 %
0,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-10,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-20,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-30,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-40,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-50,00 %	0,00 %	100,00 \$ US	0,00 %
-51,00 %	-51,00 %	49,00 \$ US	-13,30 %
-60,00 %	-60,00 %	40,00 \$ US	-16,74 %
-70,00 %	-70,00 %	30,00 \$ US	-21,40 %
-80,00 %	-80,00 %	20,00 \$ US	-27,52 %
-90,00 %	-90,00 %	10,00 \$ US	-36,90 %
-100,00 %	-99,00 % ⁽¹⁾	1,00 \$ US ⁽¹⁾	-60,19 % ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Le rendement des billets, le remboursement à l'échéance et le rendement annualisé utilisés pour le rendement du cours hypothétique de -100,00 % ont été ajustés afin de refléter le remboursement du capital minimum de 1,00 \$ US par billet.

Les exemples hypothétiques suivants indiquent la manière dont le rendement du cours et le remboursement à l'échéance sont calculés et établis en fonction de certaines hypothèses qui sont présentées ci-après. **Les exemples n'ont qu'une valeur d'illustration et ne doivent pas être considérés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'action de référence de la société de référence ni du rendement que les billets pourraient produire.** Le rendement des billets sera calculé en fonction de l'évolution du cours des actions de référence. Certaines sommes d'argent sont arrondies au cent près et le symbole « \$ » désigne la monnaie pertinente pour les montants en dollars et les cours hypothétiques précis, compte tenu du contexte.

Valeurs hypothétiques pour les calculs :

Cours initial des actions* :	100,00 \$ US
Cours barrière :	50,00 % du cours initial des actions = 50,00 % × 100,00 \$ US = 50,00 \$ US
Taux de participation :	200,00 %, appliqué à tout rendement positif du cours à la date d'évaluation finale, sous réserve du paiement plafonné
Paiement plafonné :	240,00 \$ US par billet

** Le cours initial des actions de 100,00 \$ US est un cours hypothétique choisi à des fins d'illustration seulement. Il ne représente ni le véritable cours initial des actions ni une estimation ou une prévision de celui-ci. Le véritable cours initial des actions sera égal au cours de clôture des actions à la date d'évaluation initiale.*

Exemple n° 1 – Le cours final des actions à la date d'évaluation finale est inférieur au cours barrière.

On suppose un cours final des actions à la date d'évaluation finale de 49,67 \$ US.

Calcul du rendement du cours :

$$\text{(cours final des actions – cours initial des actions)} \div \text{cours initial des actions}$$
$$(49,67 \$ \text{ US} - 100,00 \$ \text{ US}) \div 100,00 \$ \text{ US} = -50,33 \%$$

Calcul du remboursement à l'échéance :

Comme le cours final des actions est inférieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à :

$$\text{capital} + (\text{capital} \times \text{rendement du cours})$$
$$100,00 \$ \text{ US} + (100,00 \$ \text{ US} \times -50,33 \%) = 49,67 \$ \text{ US par billet}$$

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 49,67 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un taux de rendement composé annuel d'environ -13,06 % par billet.

Exemple n° 2 – Le rendement du cours à la date d'évaluation finale est égal ou inférieur à 0,00 %, et le cours final des actions à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au cours barrière.

On suppose un cours final des actions à la date d'évaluation finale de 88,67 \$ US.

Calcul du rendement du cours :

$$\text{(cours final des actions – cours initial des actions)} \div \text{cours initial des actions}$$
$$(88,67 \$ \text{ US} - 100,00 \$ \text{ US}) \div 100,00 \$ \text{ US} = -11,33 \%$$

Calcul du remboursement à l'échéance :

Comme le rendement du cours est inférieur à 0,00 % et le cours final des actions est supérieur au cours barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à :

$$\text{capital} = 100,00 \$ \text{ US par billet}$$

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un taux de rendement composé annuel de 0,00 % par billet.

Exemple n° 3 – Le rendement du cours à la date d'évaluation finale est supérieur à 0,00 % et le remboursement à l'échéance est inférieur au paiement plafonné.

On suppose un cours final des actions à la date d'évaluation finale de 110,00 \$ US.

Calcul du rendement du cours :

$$\text{(cours final des actions – cours initial des actions)} \div \text{cours initial des actions}$$
$$(110,00 \$ \text{ US} - 100,00 \$ \text{ US}) \div 100,00 \$ \text{ US} = 10,00 \%$$

Calcul du remboursement à l'échéance :

Comme le rendement du cours est supérieur à 0,00 %, le remboursement à l'échéance sera égal au moindre de ce qui suit :

$$\text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement du cours} \times \text{taux de participation})]$$
$$100,00 \$ \text{ US} + [100,00 \$ \text{ US} \times (10,00 \% \times 200,00 \%)] = 120,00 \$ \text{ US par billet;}$$

$$\text{paiement plafonné} = 240,00 \$ \text{ US par billet}$$

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 120,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un taux de rendement composé annuel d'environ 3,71 % par billet.

Exemple n° 4 – Le rendement du cours à la date d'évaluation finale est supérieur à 0,00 % et le remboursement à l'échéance est égal au paiement plafonné.

On suppose un cours final des actions à la date d'évaluation finale de 180,00 \$ US.

Calcul du rendement du cours :

$$\text{(cours final des actions – cours initial des actions)} \div \text{cours initial des actions}$$
$$(180,00 \$ \text{ US} - 100,00 \$ \text{ US}) \div 100,00 \$ \text{ US} = 80,00 \%$$

Calcul du remboursement à l'échéance :

Comme le rendement du cours est supérieur à 0,00 %, le remboursement à l'échéance sera égal au moindre de ce qui suit :

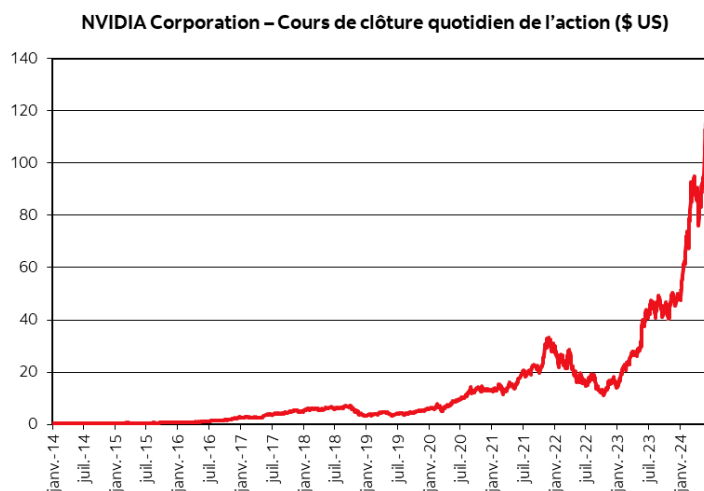
$$\text{capital} + [\text{capital} \times (\text{rendement du cours} \times \text{taux de participation})]$$
$$100,00 \$ \text{ US} + [100,00 \$ \text{ US} \times (80,00 \% \times 200,00 \%)] = 260,00 \$ \text{ US par billet};$$

paiement plafonné = 240,00 \$ US par billet

Dans cet exemple, comme le remboursement à l'échéance ne peut pas dépasser le paiement plafonné, l'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 240,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un taux de rendement composé annuel d'environ 19,14 % par billet.

RENDEMENT HISTORIQUE

Le graphique qui suit illustre le rendement du cours des actions de référence à la Bourse au cours de la période allant du 2 janvier 2014 au 12 juin 2024. **Le cours des actions de référence peut être volatil, ce qui signifie qu'il peut fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ce cours ne peut être prédit et qu'un placement lié à ce cours peut également être volatil. De plus, la volatilité de l'action de référence peut être plus élevée que celle du marché boursier en général et d'autres placements liés au rendement d'un indice ou d'un panier de titres et d'émetteurs plus diversifié.** Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des cours et des tendances de négociation de l'action de référence avant d'investir dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.



Au cours de la période allant du 2 janvier 2014 au 12 juin 2024, inclusivement, le cours de clôture des actions a atteint son point le plus bas, soit 0,384 \$ US le 13 janvier 2014 et son point le plus haut, soit 125,20 \$ US, le 12 juin 2024. Le cours de clôture initial des actions était de 0,3965 \$ US le 2 janvier 2014 et le cours de clôture final des actions, de 125,20 \$ US le 12 juin 2024. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'action de référence au 12 juin 2024 était de 0,02 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 0,10 % sur la durée d'environ cinq ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur l'action de référence demeurent constants. **Le rendement historique de la société de référence ou de l'action de référence n'est pas une indication des rendements futurs ni du rendement éventuel des billets.**

MISE EN GARDE

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres visés aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le capital des billets n'est pas protégé (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet) et l'investisseur pourrait recevoir un montant considérablement inférieur au capital initial à l'échéance. Avant de décider d'investir dans les billets, il est nécessaire d'étudier attentivement, avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement ainsi que ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence du placement en fonction de ses objectifs de placement et des renseignements présentés dans le prospectus. La Banque, l'agent des calculs, Scotia Capitaux Inc. et Valeurs mobilières Desjardins inc. ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par une personne donnée. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou non, aux États-Unis ou dans leurs territoires et leurs possessions, ni à des personnes des États-Unis (*U.S. person* au sens de *Regulation S* en application de la Loi de 1933), ou pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus aux résidents d'un territoire ou pays européen. « Banque Scotia » et « Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia » sont des marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Les sommes versées aux porteurs de billets dépendront du rendement des cours des éléments sous-jacents. À moins d'indication contraire dans le prospectus, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital des billets ni ne garantit le versement d'un rendement sur les billets à l'échéance ou avant (dans chaque cas, sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet). Les acheteurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets. Un placement dans les billets ne convient pas aux personnes qui ne comprennent pas les risques inhérents aux produits structurés ou aux dérivés. L'acheteur de billets sera exposé aux fluctuations du cours des actions de référence à laquelle les billets sont liés. Le cours des actions de référence de la société de référence peut être volatil, de sorte qu'un placement y étant lié peut également être volatil. Les acheteurs doivent lire attentivement les « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus.

Les billets ne seront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts. Les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité, si bien que les paiements aux investisseurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.

Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et associé à Scotia Capitaux Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.

Bien que les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources jugées fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties.

LA SOCIÉTÉ DE RÉFÉRENCE ET L'ACTION DE RÉFÉRENCE

L'information sur l'action de référence et la société de référence donnée aux présentes est tirée de sources publiques et son exactitude ne peut être garantie. Les billets ne sont pas promus, endossés ou vendus par la société de référence.

Tous les renseignements figurant dans le supplément de fixation du prix au sujet de la société de référence, y compris au sujet de l'action de référence, proviennent de sources publiques et sont présentés sommairement dans le supplément de fixation du prix.

Le rendement des billets est lié au rendement du cours des actions de référence de la société de référence. Par conséquent, certains facteurs de risque auxquels sont exposés les investisseurs qui investissent directement dans l'action de référence s'appliquent également à un placement dans les billets dans la mesure où ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement de l'action de référence. Les investisseurs éventuels sont priés de mener leur propre étude indépendante de la société de référence avant de prendre une décision de placement à l'égard des billets. La Banque n'est pas membre du groupe de la société de référence et n'a réalisé aucune enquête ni aucun contrôle diligent de celle-ci.

Un placement dans les billets ne représente pas un placement direct ou indirect dans les actions de référence ou la société de référence, et les investisseurs n'ont aucun droit de propriété ou autre droit dans celles-ci (notamment des droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur les actions de référence). Le rendement historique de la société de référence ou des actions de référence n'est pas une indication des rendements futurs.

AVIS SUR LA MARQUE DE COMMERCE

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence (s'il y a lieu). « Banque Scotia » est un nom commercial utilisé par les entreprises de services bancaires mondiaux aux grandes entreprises et banques d'investissement et marchés des capitaux de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles exercent leurs activités. Ces sociétés incluent Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants et régie par l'Organisme canadien de réglementation des investissements). Des renseignements importants d'ordre juridique peuvent être consultés à l'adresse www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html. Les produits et services décrits sont offerts par les entités agréées de la Banque Scotia seulement là où la loi le permet. Cette information ne s'adresse pas et n'est pas destinée non plus à quiconque réside ou est domicilié dans un pays où la diffusion de cette information est contraire aux lois. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les territoires.